

Vérification des honorabilités des accompagnateurs bénévoles et des intervenants bénévoles

Il s'agit d' :

- un intervenant titulaire d'une **carte professionnelle** en cours de validité
- un **enseignant** agissant dans l'exercice de ses missions

Ils sont réputés agréés pour l'activité concernée

Sa participation est soumise à l'autorisation préalable du directeur d'école

Aucun formulaire n'est à compléter

Il s'agit d' :

- un accompagnateur bénévole « **vie collective sans nuitée** » qui participe à l'encadrement d'une sortie scolaire

Sa participation est soumise à l'autorisation préalable du directeur d'école

Aucun formulaire n'est à compléter

Il s'agit d' :

- un accompagnateur bénévole « **accompagnement vestiaire piscine** »
- un accompagnateur bénévole « **sortie scolaire avec nuitée** »

Doc 1

Sa participation est soumise à la vérification de l'honorabilité

Le directeur envoie directement le formulaire* à Mme Fauroux par voie électronique
(min. 1 mois avant le début de l'activité)
elae21.educ1@ac-dijon.fr

Il s'agit d' :

- un intervenant bénévole qui ne bénéficie **pas d'une réputation d'agrément**
- un intervenant bénévole qui **renouvelle son agrément**

Doc 2

Doc 3

Sa participation est soumise à la vérification de ses compétences par le CPC et à la vérification de l'honorabilité

Le directeur envoie le formulaire* au CPC.
Le CPC transmet le formulaire à Mme Fauroux par voie électronique
(min. 1 mois avant le début de l'activité)

Les activités ne peuvent commencer qu'après transmission par le pôle Elae 21 du formulaire **signé**

*Dans le formulaire, les noms de famille seront renseignés par ordre alphabétique.